



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20191209-2019_178-DE

N°2019/178

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE) DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION DANS LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 29 novembre 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 29 novembre 2019

Le 9 décembre de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	A		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	Mme EYL
TALABOT Martine	E	M. DANNE	CHENNA Nadine	E	M. FATH
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	P	
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme FOURNIER
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	A	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

*** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/178

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE) DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION DANS LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment le 1er alinéa de l'article 3-4 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement ;

Vu l'audit de sûreté mené par le référent sûreté de la compagnie départementale de la Gendarmerie nationale en 2018 ;

Vu l'avis de la commission DD/déchets du 12 février 2019 pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur les deux déchèteries communautaires,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence déchets, la CCM souhaite sécuriser ces deux déchèteries communautaires de La Brède et de Léognan : notamment les éléments de clôture, les gisements de déchets et les bâtiments.

Pour se faire, la CCM a demandé à la Gendarmerie nationale d'effectuer un audit sûreté des deux infrastructures. Le bilan identifie des faiblesses dans les déchèteries et les solutions à y apporter.

Parmi ces solutions, la vidéoprotection semble être un outil performant et efficace contre les intrusions et effractions de tous genres.

Par exemple, les tonnages de ferrailles collectés en déchèterie ont baissé de 394 t en 2014 à 184 t en 2017. Si les solutions de sécurisation mises en place ont eu des résultats (augmentation des tonnages de DEEE et ferrailles en 2018), les déchèteries subissent encore beaucoup d'effractions et de vandalisme chaque semaine.

Pour cela, la collectivité va procéder à une consultation afin de choisir un prestataire pour la fourniture, la mise en place, la gestion et la maintenance des systèmes de vidéoprotection et d'alarme.

La CCM sollicite donc l'aide du FIPD pour un soutien financier (Fonds interministériel de prévention de la délinquance).

Le FIPD permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et désormais d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif. Le fonds, abondé jusqu'en 2016 par différentes sources de financement ou par des transferts budgétaires, est désormais financé sur le budget général du Ministère de l'Intérieur et géré par le SG-CIPDR. Ce fonds fait l'objet chaque année d'une circulaire signée par le Secrétaire général du CIPDR adressée à tous les préfets.

Cette opération a un coût estimé à 18 000 € HT sur 3 ans.

Pour le FIPD, cette opération est susceptible d'être subventionnée à hauteur de 50 % maximum notamment pour la partie investissement.

Tableau de répartition des charges :

Dépenses	Financeurs	Taux-Aides (TTC)
Estimatif de l'opération		21 600,00 €
	FIPD (50%)	10 800,00 €
	CCM (hors décision de la Région Nouvelle-Aquitaine)	10 800,00 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/12/2019

Reçu en préfecture le 16/12/2019

Affiché le

ID : 033-243301264-20191209-2019_178-DE

SLO

N°2019/178

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU FIPD (FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE) DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION DANS LES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président, à solliciter les subventions auprès de :
 - le FIPD,
- Inscrit les crédits au budget afférent
- Autorise Monsieur Le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 9 décembre 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement